



Paris, le 3 octobre 2022

La Banque de France mettra fin à la mobilisation des prêts immobiliers résidentiels et des prêts automobiles dans le cadre des opérations de politique monétaire à compter du 30 juin 2023

Le 23 mars 2022, le conseil des gouverneurs de la Banque Centrale européenne a décidé de [lever progressivement les mesures temporaires d'assouplissement](#) des garanties de politique monétaire introduites en réponse à la pandémie de covid-19.

Dans ce contexte, la Banque de France mettra fin, à compter du 30 juin 2023, à l'éligibilité des prêts immobiliers résidentiels dans le cadre des dispositifs exceptionnels mis en place en 2011 en réponse à la crise financière et modifiera en conséquence [la décision du Gouverneur 2022-04 du 30 juin 2022](#). Cette mesure technique n'affectera en rien la bonne capacité des banques françaises à financer le crédit immobilier.

À propos de la Banque de France :

Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous    

Contact Presse :

Service de la Communication externe et digitale : 01 42 92 39 00 – presse@banque-france.fr